



LE 5 JUIN 2025

AGISSONS POUR NOS DROITS, NOTRE PROTECTION SOCIALE !

Il y a 80 ans, au sortir de 6 années de guerre, dans une France meurtrie et appauvrie, à l'initiative de la CGT et du parti communiste français, est créée, par ordonnance, le 4 octobre 1945, la Sécurité sociale. Une idée révolutionnaire qui vise à assurer à chaque citoyen·ne des moyens d'existence permettant de faire face aux aléas de la vie. Son financement est alors assuré par des cotisations prélevées sur les revenus du travail et versées par les salarié·es et les employeur·euses.

La Sécurité sociale, c'est la prise en charge de la maladie, de la retraite, des accidents du travail et des maladies professionnelles, de la famille. C'est un système solidaire et intergénérationnel où chacun·e cotise selon ses revenus et reçoit en fonction de ses besoins.

Depuis 1945, la France ne cesse de s'enrichir pour devenir la 6^e puissance mondiale. C'est un des pays où les entreprises versent le plus de dividendes aux actionnaires, reçoivent le plus d'aides publiques et sont exonérées de cotisations sociales sans aucunes contreparties en matière d'emploi, de politique salariale, entre autres.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

En 2024, près de 200 milliards d'euros d'aides publiques ont été versés aux entreprises et 88 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales leur ont été accordés. En 48 heures, les pays de l'Union européenne ont trouvé 800 milliards d'euros, dont 50 pour la France, et ont assoupli les règles d'endettement des pays pour financer un budget de réarmement militaire.

Des sommes colossales qui pourraient permettre de financer la construction de centaines d'hôpitaux, d'accueils de personnes dépendantes, de milliers d'écoles, collèges et lycées, sur l'ensemble du territoire.

Et l'on voudrait nous faire croire que la cause du soi-disant déficit de la Sécurité sociale (15,3 milliards d'euros en 2024) serait dû à des dépenses incongrues, que notre pays n'aurait

plus les moyens de financer la protection sociale de la population, qu'il y a urgence à faire 40 milliards d'euros d'économies sur les budgets en 2026.

Pour atteindre cet objectif, les citoyen·nes, et plus particulièrement les retraité·es, devraient se serrer la ceinture.

Après la piste de la suppression de l'abattement fiscal de 10 % dont bénéficient les retraité·es, c'est désormais la désindexation des pensions sur l'inflation alliée à une revalorisation forfaitaire et fonction du montant de la pension qui est évoquée, ainsi que l'alignement du taux de CSG sur celui des actifs (9,2 %).

Notre système de protection sociale ne souffre pas de trop de dépenses, mais bien d'un manque de recettes et d'ambition pour répondre aux besoins de la population.

Il a fait la preuve de son utilité, de son efficacité lors de la crise sanitaire mondiale du Covid. Et ce, même si les réformes régressives et le manque de financement l'ont désorganisé et affaibli.

Le manque de recettes s'est aggravé au fil des années et des politiques anti-sociales : bas salaires, précarité des contrats de travail, exonérations de cotisations sociales, hausse du chômage...

La fin du système de protection sociale solidaire et intergénérationnel n'est pas inéluctable à la condition de prendre les bonnes mesures.

La solution n'est pas un nouveau report de l'âge de départ à la retraite, ni un nouvel allongement de la durée de cotisation, ni le recours à la retraite par capitalisation qui consiste à épargner dans des fonds de pensions.

Elle n'est pas non plus le développement du recours à l'assurance en tout genre en lieu et place de la Sécurité sociale ou du financement de la prise en charge de la dépendance. Elle l'est encore moins dans le remboursement d'actes médicaux, de médicaments, dans l'assèchement des services publics de santé, de prévention.

Ces solutions, envisagées par le gouvernement et le patronat, et appuyées par certaines organisations syndicales, entraîneraient de fait des conséquences immédiates pour celles et ceux déjà en retraite: baisse des niveaux de pensions, hausse des mensualités des assurances et mutuelles, reste à charge de plus en plus élevé en matière de frais de santé, de logement, d'énergie... Mais aussi pour une grande partie de la population, et plus particulièrement les plus précaires déjà contraints de faire des choix dans leurs dépenses entre logement, soins médicaux, alimentation ou énergie.

L'UCR-CGT, fidèle à ses valeurs de solidarité et d'entraide, porte, au contraire, l'impérieuse nécessité de pérenniser, d'améliorer notre système de protection sociale pour répondre aux besoins nouveaux de la population. Ce que nous avons été capables de faire en 1945, nous pouvons et nous devons le refaire.

L'UCR-CGT revendique :

- une réforme du financement de la Sécurité sociale qui soit basé exclusivement sur la cotisation sociale prélevée sur des éléments de rémunération élargis,
- l'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales,
- la revalorisation immédiate des retraites et pensions de 10 %,
- l'augmentation immédiate du minimum contributif et du minimum garanti de 300 €,
- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen,
- la suppression de la CRDS*, de la CASA*, de la CSG* et sa transformation en cotisation sociale,
- le retour de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans et des mesures de départ anticipé pour les métiers pénibles.

CRDS: Contribution pour le remboursement de la dette sociale
CASA: Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie
CSG: contribution sociale généralisée

L'UCR-CGT appelle l'ensemble des retraité·es à se mobiliser, aux côtés des salarié·es, des jeunes, des précaires, le jeudi 5 juin 2025, en participant massivement aux manifestations dans les territoires.

**Être plus nombreuses et nombreux dans la rue
et à l'UCR-CGT pour gagner sur nos revendications !**



<https://union-confederale-retraites.cgt.fr/>

Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom:
Adresse:
.....
Code postal et ville:
Branche professionnelle d'origine:
Mail:
Tél.:
Bulletin à retourner à

Informatique et liberté: En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant.
Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ☐